

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 06 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE SIX FEVRIER, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

Absents :

M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER ; M. MAGNIN Yves qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND et M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Christian DUFRENE.

Secrétaire de séance : M. Thibaud GAUTARD.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Demande de Monsieur THIMEL Stéphane concernant le déneigement à Albanne*
- ✓ Emploi d'un nouveau personnel communal*

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE MONSIEUR THIMEL STEPHANE

Monsieur THIMEL Stéphane propose ses services pour déneiger les bouches à incendie, les conteneurs semi-enterrés et les chemins à Albanne, par le biais de son entreprise.

Le Conseil ne retient pas cette proposition (6 voix contre, 5 abstentions, 3 voix pour) considérant notamment que certaines choses peuvent être effectuées par les employés communaux et que le déneigement devant les paliers des habitants doit être effectué par ces derniers.

EMPLOI D'UN NOUVEAU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire propose qu'un agent technique supplémentaire soit employé sur la Commune. En effet, pendant l'hiver et lors du déneigement trop de problèmes se posent : le déneigement ne peut se faire rapidement (2 employés pour 4 hameaux à déneiger), et l'amplitude horaire est plus que limite. Il en va de même pour l'été et l'entretien des espaces verts entre autres choses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après concertation, opte pour l'embauche d'un agent de maîtrise polyvalent.

LOCATION DES GITES COMMUNAUX : FIXATION DES LOYERS POUR 2015

Après consultation de la commission tourisme qui a étudié les prix du marché sur la Commune, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les loyers des gîtes communaux à appliquer aux diverses périodes de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **FIXE** comme suit pour l'année 2015, les loyers des gîtes communaux :

- **PERIODE D'ÉTÉ – Mois de juillet et août :**

	Prix par quinzaine	Prix mensuel
Gîte de 4 personnes	280	415
Gîte de 6 personnes	320	460

- **PERIODE D'HIVER – Vacances scolaires :**

	Prix par semaine	Prix par quinzaine
Gîte de 4 personnes	400	625
Gîte de 6 personnes	520	810

⇒ **DIT** qu'il sera exigé le versement :
- des arrhes fixé à 25 % du loyer dû
- d'une caution fixée à 30 % du loyer dû.

SUBVENTIONS 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, pour permettre de mandater certaines subventions avant le vote du budget primitif, il est nécessaire qu'il y ait l'autorisation du Conseil Municipal :

- Association des Maires des Stations Françaises 6 000,00 €
- Association Nationale des Maires des Stations classées et des Communes
Touristiques 439,00 €
- Association Nationale des Elus de la Montagne 196,90 €
- Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches 180,00 €

En ce qui concerne les subventions accordées de l'ordre de 80 €uros, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une augmentation de 5 €uros.

Subvention pour l'association "Cordes et Pics"

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association "Cordes et Pics" demandant une subvention pour le prochain festival qui aura lieu du 18 juillet au 8 août 2015. Considérant que ce festival permet également de faire vivre un centre de vacances aux Karellis pendant une partie de l'été et que les demandes du Conseil Municipal de travailler plus en amont avec une programmation plus éclectique ont été satisfaites, le Conseil Municipal accorde une subvention unique de 7 000 €uros à 10 voix pour (2 voix pour 6 000 €uros, une abstention et une voix contre). Monsieur Jérôme ROBERT demande également que les comptes soient demandés à l'Association et présentés au Conseil Municipal.

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Pour faire face aux événements particuliers qui menacent la commune (Risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'avalanche, ou technologique...) un PCS doit être instauré. En vue de la conduite du projet du PCS, un comité de pilotage doit être mis en place avec, au point de départ des élus qui devront assurer les choix stratégiques, valider les étapes essentielles et surveiller le bon déroulement du PCS.

Mme Sophie VERNEY, Mme Claude CARRAZ, Mme Monique LEFEVER, M. Jérôme ROBERT, M. Thibaud GAUTARD et M. Franck CHEVALLIER seront les référents pour ce projet.

Une première réunion aura lieu le 28 février.

Pour information, Madame le Maire expose à ce propos à l'assemblée la teneur d'un courrier de Monsieur le Préfet dont l'objet est le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de l'Arc entre PONTAMAFREY-MONTPASCAL et AUSSOIS. Ce PPRi qui concerne la commune de MONTRICHER-ALBANNE, après étude et concertation, sera soumis à l'avis des Conseils Municipaux et à enquête publique.

MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES SITUÉES AU LIEU-DIT « CLOS DE BRUN »

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec la société FPS Tower suite à la cession par Bouygues Télécom d'une partie de ses infrastructures passives situées au lieu-dit « Clos de Brun ».

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TENTES OU PAGODES

Le Conseil Municipal, après réflexion et à l'unanimité, décide que la Commune acquiert une grande tente ou des pagodes que l'on pourrait utiliser lors des diverses festivités, car aujourd'hui la location des tentes et leur disponibilité deviennent problématiques. Elles pourraient également être utilisées et louées par les associations communales qui le désireraient.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Gilbert EDMOND fait un compte-rendu de la commission Tourisme qui a travaillé sur les tarifs des gîtes à Albanne et fait un point sur l'étude Atout-France qui rendra prochainement son diagnostic sur la gouvernance aux Karellis.

Madame Claude CARRAZ expose le programme des festivités qui se dérouleront au cours de l'année 2015 et établit le compte-rendu de la réunion du Comité des Fêtes qui a fixé notamment une rencontre avec les Associations le 13 mars 2015 à 20h30.

*Le Maire,
Madame Sophie VERNEY*